



Monsieur Christian Ntsay

ANTANANARIVO (Nouvelles du BIT) - Le Bureau international du Travail va organiser du 17 au 19 avril 2013 dans les Régions Vakinankaratra et Amoron'i Mania, des cérémonies de signature et de lancement de contrats de services avec les ONGs Akany Fanantenana/Ecole Au Petit Eden et SAROBIDY dans la Région Amoron'i Mania et SOS Villages d'Enfants dans la Région Vakinankaratra, dans le cadre de la lutte contre le Travail domestique des enfants.

Ainsi, 220 enfants (garçons et filles) de 15 à 17 ans, exposés au travail domestique, ont été identifiés et vont bénéficier durant au moins 5 mois de formation professionnelle qualifiante à l'issue de laquelle ils seront accompagnés par les Agences d'exécution dans la recherche d'emplois décents, selon les détails suivants :

- 80 enfants par SOS Villages d'Enfants au Centre de jour à Mahazoarivo Nord, Antsirabe ;

- 50 enfants par l'association Akany Fanantenana/Ecole au Petit Eden, au Fokontany d'Iajaky, Commune urbaine d'Ambositra ;

- 90 enfants par SAROBIDY dans la salle de réunion de la Commune rurale d'Andina (à 17 km à l'Ouest d'Ambositra).

En effet, Madagascar est tenu de respecter la Déclaration de l'OIT adoptée en juin 1998 relative

aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et son Suivi, ainsi que de promouvoir et de réaliser au niveau national les quatre principes suivants :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;

- L'abolition effective du travail des enfants ;

- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Le Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail et son Suivi (BIT/PAMODEC) sert de support de coopération technique pour la promotion et l'application des Conventions fondamentales de l'OIT à Madagascar, à travers des activités visant au renforcement des capacités du monde du travail et des décideurs conformément au concept de l'Agenda du Travail décent, notamment celles afférentes à ces initiatives de lutte contre le travail domestique des enfants dans les Régions Vakinankaratra et Amoron'i Mania.

L'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT se traduit par l'application par les Etats membres des mesures prévues dans les Conventions de l'OIT n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 sur les Pires formes de travail des enfants -toutes les deux ratifiées par Madagascar.

Pour y arriver, le BIT/PAMODEC projette de maintenir les acquis de la lutte contre le travail des enfants déjà menées à Madagascar.

En définitive, pour un démarrage commun, ces cérémonies de signature et de lancement des activités auront lieu les 17, 18 et 19 avril 2013, en collaboration avec les Autorités locales de la Région Vakinankaratra et de la Région Amoron'i Mania.

Le Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo, M. Christian Ntsay, fera le déplacement pour représenter le BIT à ces cérémonies auxquelles l'Ambassade de France représentera le Gouvernement donateur du Programme BIT/PAMODEC.

Projet BIT/PAMODEC

Immeuble SANTA Antanimena, Antananarivo, Lot III, 3ème étage